



CHARTRE DE L'ADHERENT

- Vieux Boucau Surf Club -

Le Vieux Boucau Surf Club, affilié à la Fédération Française de Surf (FFS), est une association de loi 1901 qui fonctionne sur la base du bénévolat de ses membres dirigeants et de son directeur sportif.

MOI ADHERENT(E) AU VIEUX BOUCAU SURF CLUB, JE M'ENGAGE Á :

- Etre à jour de ma cotisation (licence FFS ou carte membre),
- Respecter en toutes circonstances les adhérent(e)s, bénévoles, entraîneurs et autres surfeurs,
- Faire preuve de tolérance envers tous,
- Respecter les infrastructures et le matériel mis à disposition par le club (planches, combinaisons, locaux, véhicules...),
- Veiller et participer régulièrement au rangement et à l'entretien du club,
- Avoir un comportement adéquat lors des entraînements, sorties, stages et autres événements organisés par le club,
- Participer bénévolement aux manifestations organisées par le VBSC pour la promotion du sport,

Pour les enfants mineurs :

- Vérifier la prise en charge de l'enfant mineur par un éducateur,
- Etre à l'heure pour le retour du cours.

Tout comportement contraire à la chartre sera soumis au Conseil de Discipline et passible de sanctions ou d'exclusion.

SIGNATURE :